

CHARTRE DES DONNÉES INCLUSIVES

PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LE SUIVI DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (IDC/ODD)

Rapport final



Décembre 2022

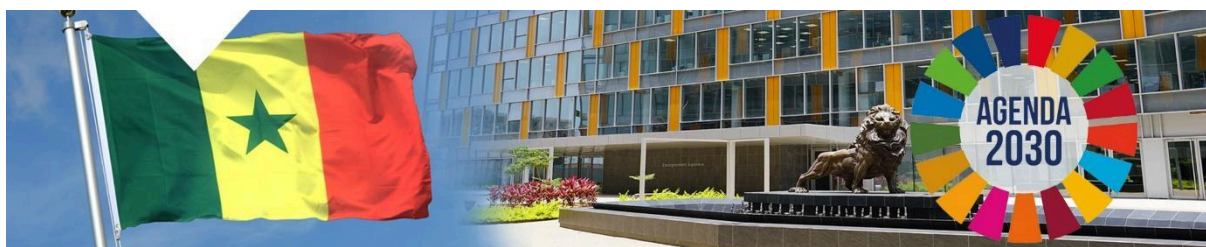


TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION ET CONTEXTE	3
II. PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION PAYS CDI	4
III. ANALYSE DU DISPOSITIF DE SUIVI ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	4
IV. DIAGNOSTIC ET CONTRAINTES	5
IV.1. Une faible articulation entre le Système national de Planification et le Système Statistique national	5
IV.2. Un besoin de territorialisation des ODD	6
IV.3. Une faible désagrégation des indicateurs de suivi des ODD	6
IV.4. Une faible promotion des données alternatives	6
V. DÉFIS ET ORIENTATIONS DU PLAN DECENNAL/2024-2033 DE L'AGENDA 2063	6
V.1. Territorialisation des ODD	6
V.2. Désagrégation des données	6
V.3. Prise en compte des données alternatives	7
V.4. Appropriation par les organisations de la société civile	7
VI. PLAN D'ACTION NATIONAL 2022-2025	7
VII. FINANCEMENT ET CADRE DE SUIVI DU PLAN D'ACTION IDC	9
VII.1. Financement	9
VII.2. Dispositif de suivi évaluation	9



I. INTRODUCTION ET CONTEXTE



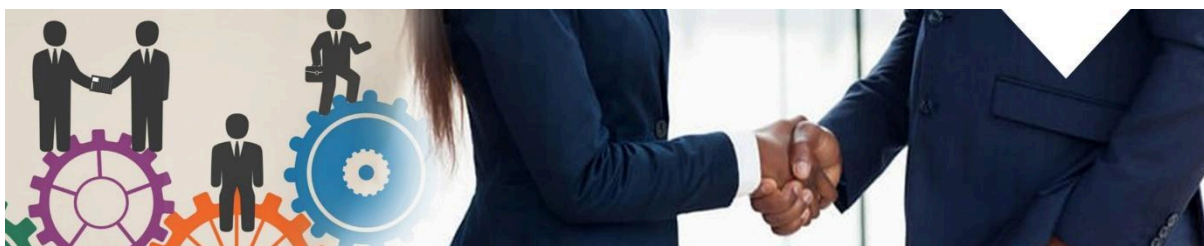
L'Agenda 2030, composé de 17 objectifs et de 169 cibles pour un développement durable, constitue un large éventail de politiques que chaque pays doit mettre en œuvre avec le même engagement au niveau national. Le principe directeur de sa mise en œuvre qui est de « ne laisser personne pour compte », appelle une appropriation nationale, une approche participative, inclusive et universelle fondée sur les droits de l'Homme, et qui intègre l'exigence de durabilité.

Au Sénégal, la volonté de mettre en œuvre les différents objectifs s'est matérialisée dans un premier temps par l'adoption, en janvier 2016, d'une feuille de route de domestication et d'alignement des Objectifs de Développement durable (ODD) à la politique économique et sociale, déclinée dans le Plan Sénégal Émergent (PSE).

Par la suite, le Gouvernement s'est engagé à élaborer un plan d'action pour rendre les données plus inclusives et faciliter la reddition des comptes, tant au niveau des instances nationales qu'internationales telles que l'ECOSOC, l'Union Africaine et l'UEMOA. L'objectif global visé est de disposer d'un plan d'action qui permettra de suivre l'évolution de la mise en œuvre des ODD avec des données désagrégées à tous les niveaux et selon les différentes catégories de personnes, afin que les politiques publiques et les investissements puissent honorer l'engagement de « ne laisser personne pour compte ».

Conformément au « *Global Partnership for Sustainable Development Data (GPSDD)* », la Charte des données inclusives repose sur les cinq (05) principes suivants :

1. **Principe 1** : toutes les catégories de populations doivent être incluses dans les données.
2. **Principe 2** : toutes les données doivent, dans la mesure du possible, être ventilées afin de décrire avec précision toutes les catégories de populations.
3. **Principe 3** : les données doivent provenir de toutes les sources disponibles.
4. **Principe 4** : les responsables de la collecte et de la production des données doivent être redevables.
5. **Principe 5** : la capacité humaine et technique à recueillir, analyser et utiliser des données ventilées doit être renforcée, y compris par un financement adéquat et durable.



II. PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION PAYS CDI

Le 11 septembre 2020, GPSDD a bien voulu inviter le Sénégal à devenir officiellement un champion de la Charte des Données Inclusives pour le suivi des ODD (IDC, en anglais). Compte tenu de l'importance de cette charte pour le renforcement du suivi des ODD, notamment via la désagrégation des données en vue de renforcer les orientations nationales d'appui aux personnes et groupes vulnérables, le Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération a confirmé son intérêt par courrier du 17 février 2021.

Le processus d'élaboration du plan d'action national sur les données inclusives est conduit conjointement par la Direction Générale de la Planification et des Politiques Économiques (DGPPE) et l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), en collaboration avec le Conseil des Organisations non Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD) et l'appui financier de l'ONG Sightsavers.

Celui-ci a démarré en juillet 2021 par un atelier d'orientation, regroupant les ministères sectoriels cibles, pour faire l'état des lieux du niveau de renseignement et de désagrégation des indicateurs de suivi des ODD, mais aussi, pour recueillir les contraintes rencontrées. Ce même exercice a été mené au niveau des régions et auprès des organisations de la société civile, durant le mois d'août 2021. Ces travaux ont permis d'établir un rapport diagnostic, dont les conclusions ont servi d'input à la préparation du plan d'action national.

III. ANALYSE DU DISPOSITIF DE SUIVI ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES



Le **Gouvernement** du Sénégal a mis en place un Cadre harmonisé de Suivi et d'Évaluation des Politiques publiques (CASE), par le décret n°2015-679 du 26 mai 2015, afin d'assurer et d'harmoniser le suivi-évaluation des politiques publiques prioritaires définies dans le Plan Sénégal Émergent (PSE). Ainsi, les engagements internationaux pour le développement (Agendas 2030 et 2063) ont été internalisés et articulés aux mécanismes nationaux de suivi-évaluation du PSE.

Chaque année, le Gouvernement, en partenariat avec les autres catégories d'acteurs (Organisations de la société civile, secteur privé, Collectivités territoriales, Partenaires financiers), réalise une revue des progrès et des performances enregistrés dans la mise en œuvre de la politique économique et sociale. Appelée « Revue annuelle conjointe (RAC) », cette revue est un cadre de partage des résultats prioritaires obtenus dans la mise en œuvre des politiques publiques prioritaires et consacre une partie à l'analyse spécifique du progrès des ODD. À chaque fois que de besoin, un document identifiant les contraintes dans la mise en œuvre des ODD y est annexé.



Le **parlement**, les représentants de la **société civile**, des **collectivités territoriales** et du **secteur privé** sont impliqués à tous les niveaux du dispositif institutionnel de la politique économique et sociale pour renforcer la concertation, le partenariat public-privé et améliorer le contrôle citoyen.

IV. DIAGNOSTIC ET CONTRAINTES



IV.1. Une faible articulation entre le Système national de Planification et le Système Statistique national

Dès l'adoption des ODD en 2015, correspondant à la première phase quinquennale du PSE, près de 77% des cibles des ODD étaient déjà prises en compte dans le Plan d'Actions Prioritaires (PAP 2014-2018). L'élaboration de la seconde phase du PSE (PAP 2019-2023), a permis de porter le taux d'alignement des cibles des ODD aux priorités nationales à 97,1%. Cependant l'évaluation de l'alignement du cadre de suivi des politiques publiques et des indicateurs des ODD a montré que le dispositif est conforme à près de 62%, si l'on prend en compte une définition étendue des indicateurs. Selon une approche plus stricte des définitions des indicateurs de suivi des ODD, seuls 35,1% d'entre eux sont conformes au dispositif national de suivi de la politique économique et sociale.

Par ailleurs, le Système national de Planification (SNP) a enregistré des dysfonctionnements au cours de la dernière décennie. À partir de 2014, le PSE est devenu le document de référence de la politique économique et sociale. Au **niveau sectoriel**, les Lettres de Politique sectorielle de Développement (LPSD) sont la déclinaison opérationnelle du PSE.

Au niveau **décentralisé**, en matière de gestion économique du terroir, la réforme de l'Acte III de la décentralisation confère aux élus territoriaux la responsabilité des plans territoriaux de développement, notamment, les plans communaux de développement et les plans départementaux de développement. Ainsi, toute collectivité territoriale dispose, au moins, d'un instrument de planification. Toutefois, les nouvelles Directives de l'UEMOA et ces réformes sur la décentralisation a des répercussions sur la cohérence du dispositif et la chaîne de planification.

Le **Système Statistique National du Sénégal (SSN)** est de type déconcentré : la production de l'information statistique publique est répartie entre l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) et des structures situées au sein des départements ministériels, d'établissements publics ou parapublics ou de personnes morales de droit privé investies d'une mission de service public. Au niveau **territorial**, excepté les services comme l'Inspection d'académie (IA) et la région médicale, l'activité statistique constitue une activité conjoncturelle qui répond à des besoins ponctuels.

Grâce à un fort engagement de l'État et des Partenaires au développement, les opérations statistiques majeures réalisées ont permis entre autres, le changement de l'année de base des comptes nationaux, le développement des comptes nationaux trimestriels et la mise en place d'un dispositif de suivi rapproché des conditions de vie des ménages et le recensement régulier de la population.



IV.2. Un besoin de territorialisation des ODD

Les collectivités territoriales devraient être au premier rang des acteurs dans la mise en œuvre et le suivi des plans de développement durable conformément aux ambitions de la dernière réforme de l'Acte III de la décentralisation. Cela permettrait une meilleure responsabilisation des collectivités territoriales pour une territorialisation des politiques publiques afin d'impulser un meilleur développement économique et social. Cependant, faute d'une faible appropriation des ODD au niveau territorial la plupart des collectivités territoriales n'ont pas totalement articulé ou arriéré leurs documents de planification aux ODD.

IV.3. Une faible désagrégation des indicateurs de suivi des ODD

Le Système statistique national (SSN) rencontre des contraintes pour la désagrégation des données relatives à l'Agenda 2030. A ce titre, les statistiques disponibles sur le genre demeurent largement en deçà des besoins malgré le grand intérêt porté par l'État à la question de l'égalité et l'équité et à l'autonomisation des femmes. Par rapport au recueil de données sur le handicap, la grande difficulté tient aux critères qui caractérisent la personne handicapée. Le focus est souvent mis sur l'impact du handicap sur la vie des individus plutôt que sur le statut de personne handicapée. La production statistique au niveau régionale reste également insuffisante notamment en matière de couverture, de désagrégation et de temporalité.

IV.4. Une faible promotion des données alternatives

L'essor de nouvelles sources de données issues des technologies numériques, électroniques et spatiales invite à renouveler la réflexion et les méthodes qui permettront de combler les lacunes que présente la production de données désagrégées. Le SSN actuel ne s'adapte pas encore au nouvel environnement technologique, explorant la promotion des sources existantes et nouvelles, telles que les données administratives, les données générées par les citoyens et les données géo spatiales.

V. DÉFIS ET ORIENTATIONS DU PLAN DECENNAL/2024-2033 DE L'AGENDA 2063



V.1. Territorialisation des ODD

L'ensemble des orientations et recommandations relatives à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 s'accordent sur le fait que les résultats attendus des plans de développement durable ne peuvent être optimaux qu'avec une intégration pleine et entière des ODD dans les stratégies de développement local et par la mise en œuvre et le suivi des cibles au niveau des collectivités territoriales. Leur position de proximité et leurs missions au plus près des sociétés locales et des territoires les inclinent naturellement à une action publique diligente, adaptée, inclusive et efficace pour répondre aux aspirations de leurs populations et aux défis de ces territoires.

V.2. Désagrégation des données

Les statistiques telles qu'elles existent actuellement masquent souvent des disparités au niveau infranational, communautaires ou des ménages. La mise en œuvre de politiques efficaces pour « ne laisser personne de côté » requiert un investissement massif pour garantir la disponibilité des données. De plus, pour combler les lacunes dans les données existantes et améliorer la production de données désagrégées, le système statistique national doit investir davantage et renforcer les capacités des acteurs.



V.3. Prise en compte des données alternatives

Le système statistique national doit explorer l'utilisation « intelligente » de sources existantes et nouvelles, telles que les données administratives, les données générées par la société civile et les données géo spatiales.

V.4. Appropriation par les organisations de la société civile

Pour renforcer le contrôle citoyen, la Société civile joue un rôle majeur dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques prioritaires, à travers le PSE. En plus d'être une exigence de la communauté internationale, l'implication des organisations citoyennes est fondamentale de par ses nombreux atouts : sa proximité avec les populations, sa flexibilité, sa capacité à sensibiliser et identifier les besoins des populations. La valorisation de ces atouts permettra à la société civile d'occuper une place de choix et d'apporter sa contribution au suivi et à l'évaluation des ODD. La Commission de la Société Civile pour le suivi de la politique économique et sociale et les principaux pôles de la société civile que sont le CONGAD, le *Colupas*, les jeunes, les femmes, les aînés, les personnes handicapées et les syndicats, joueront un important rôle de contrôle citoyen, à travers l'élaboration de rapport annuel de suivi alternatif.

VI. PLAN D'ACTION NATIONAL 2022-2025



Le plan d'action sur la charte des données inclusives définit les mesures concrètes et spécifiques, ainsi que les actions à entreprendre, sur la période 2022-2025, pour faciliter les reportages et le suivi des ODD, à tous les niveaux et pour toutes les thématiques (national, régional, départemental et communal, genre, discrimination, sexe, handicap, ...). L'objectif global du plan est d'assurer un suivi des ODD à travers des données désagrégées pour « ne laisser personne pour compte ». Le budget global du plan d'Action est estimé à 737,3 millions de FCFA, sans compter le programme d'enquêtes à réaliser sur la période, d'un montant de 91,4 milliards de FCFA.

Pour ce faire, il s'agira de :

1. **Territorialiser les ODD** à travers le renforcement de la communication sur les objectifs de développement durable à l'échelle régionale, départementale et communale ; l'articulation des documents locaux de planification (communaux et départementaux) aux ODD en prenant en compte le principe « ne laisser personne pour compte ».
1. **Renforcer la désagrégation des données et promouvoir les données alternatives** par (i) le renforcement du dispositif de collecte, de traitement et de gestion des données au niveau central et territorial, en prenant en compte le genre et les personnes handicapées ; (ii) l'utilisation des sources de données inexploitées.
2. **Assurer le pilotage du plan d'action** en veillant à une meilleure articulation du système national de planification au système statistique national.

PLAN D'ACTION NATIONAL

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS	ACTIVITES
1. Poursuivre la territorialisation des Objectifs de développement durable (ODD)	1.1. Renforcement de la communication et de la sensibilisation sur les ODD à l'échelle nationale, régionale et locale	1.1.1. Confectionner des supports de communication sur les ODD
		1.1.2. Approfondir la compréhension des ODD à travers une communication (radios locales et communautaires) dans les principales langues nationales
	1.2. Articulation des documents locaux de planification (communaux et départementaux) aux ODD en prenant en compte le principe « Ne laisse personne pour compte »	1.2.1. Élaborer et vulgariser un guide d'arrimage et d'articulation des ODD aux plans locaux de développement, prenant en compte le principe « Ne laisse personne pour compte »
		1.2.2. Renforcer les capacités des services déconcentrés et territoriaux pour le suivi des ODD
		1.2.3. Systématiser l'intégration et l'alignement des ODD dans les documents de planification locaux à travers les PDD et PDC
2. Renforcer la désagrégation des données et promouvoir les données alternatives	2.1. Amélioration du dispositif de collecte et de traitement et gestion des données au niveau central et territorial, en prenant en compte le genre et les personnes handicapées	2.1.1. Réaliser les grandes enquêtes pour renseigner l'ensemble des indicateurs ODD à travers la SNDS III
		2.1.2. Renforcer la désagrégation des données selon les critères : âge, sexe, milieu de résidence, type d'handicaps, statut socioéconomique, régions, département, commune (le budget de l'activité 2.1.1 prend également en compte l'activité 2.1.2)
		2.1.3. Renforcer les dispositifs existants au niveau territorial (départementaux, communaux), de collecte, de traitement et de gestion de données non-officielles ou administratives
		2.1.4. Intégrer un module de formation sur les techniques de suivi et d'évaluation des politiques publiques axées sur le développement durable à l'ENSAE
	2.2. Développement de l'utilisation des sources de données alternatives	2.2.1. Diagnostic des plateformes de données sur l'observation de la Terre (OT) disponibles
		2.2.2. Développer des partenariats avec les fournisseurs de données alternatives, notamment sur l'observation de la terre, ou téléphoniques (Sonatel, ARTP, Universités, etc..)
		2.2.3. Systématiser l'exploitation des données OT pour le suivi de certains indicateurs ODD par certains services techniques de l'État
		2.2.4. Renforcer la participation des organisations de la société civile au suivi des ODD
3. Assurer le pilotage du plan d'action	3.1. Mise en place d'un dispositif de suivi évaluation performant	3.1.1. Élaborer et valider les rapports périodiques de suivi des ODD au niveau national et régional
		3.1.2. Élaborer et valider le Rapport annuel de suivi de la stratégie LNOB (« Ne laisse personne pour compte »)
		3.1.3. Élaborer et valider le rapport de suivi du plan d'action IDC

VII. FINANCEMENT ET CADRE DE SUIVI DU PLAN D'ACTION IDC



VII.1. Financement

Les activités inscrites dans le plan d'action seront financées par l'État et les partenaires au développement. Le Fonds de développement de la statistique dont la mise en place pourrait intervenir en 2022 participera au financement du plan d'action. Le partenariat entre l'État et la société civile sera poursuivi également pour dérouler certaines activités.

VII.2. Dispositif de suivi évaluation

Au niveau central, la Direction Générale de la Planification et des Politiques Économiques (DGPPE) et l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) assurent la Coordination, le suivi et l'évaluation du plan d'action. Un rapport portant sur la mise œuvre des activités du plan d'action est élaboré chaque année, en collaboration avec les Cellules d'Études et de la Planification (CEP) et structures assimilées.

Au niveau déconcentré, les services régionaux de la planification (SRP) et de la statistique (SRS) sous l'égide du Gouverneur et en collaboration avec les collectivités territoriales assurent le suivi. Des rapports de contribution régionale de suivi sont élaborés.

La Société civile élabore des rapports alternatifs sur le suivi des ODD.

VII.3. Outils de suivi de la mise en œuvre

Les principaux outils pour le suivi de la mise en œuvre sont :

1. **La stratégie « Ne laisser personne pour compte-LNOB »** qui identifie les personnes laissées pour compte et propose des stratégies pour corriger ;
2. **Le Registre national unifié** qui permet de répertorier, de façon objective, les ménages pauvres du Sénégal, pour leur permettre d'accéder de façon équitable et transparente à des programmes de filets sociaux ;
3. **La Carte d'égalité des chances qui permet aux personnes handicapées** de bénéficier de certains avantages ;
4. **Le Système national de Planification** à travers l'élaboration des rapports de suivi des ODD ;
5. **Le Système statistique national** à travers les grandes enquêtes et le rapport annuel d'avancement de la SNDS III.